

Accompagner les personnes sourdes Législation et accompagnement dans les examens Nouvelles technologies

Lieu de formation :

CISP Maurice Ravel
rue Maurice Ravel
75012 PARIS

Dates et Durée :

2 jours 13 heures
23-24 juin 2016

Tarif :

380 Euros

comprenant :

- repas midi 23 et 24 juin
- nuit en chambre individuelle avec petit déjeuner du 23 au 24 juin

Public :

Interfaces de communication
travailleurs sociaux

Pré-requis :

connaissances des surdités, des différentes problématiques des malentendants notamment sur les accompagnements en formation et le passage des examens.

Moyens mis en oeuvre

Conférenciers :

- responsable accessibilité chez Kéolis.
- coordinatrice de l'association « Droit au Savoir »,
- un professionnel de l'aide à la communication.
- un technicien spécialisé dans les aides techniques pour les personnes sourdes (DBAO).

Regroupement national sur Paris

- Salle de formation adaptée et équipée du matériel pédagogique nécessaire.
- Partenariat avec un fournisseur pour des démonstrations de matériel

Modalités d'évaluation

un bilan de formation écrit est demandé à chaque stagiaire

Objectif

L'objectif pédagogique est de développer ses connaissances

- en testant les différentes aides techniques facilitant l'accessibilité pour une personne sourde ou malentendante afin de mieux les maîtriser en particulier en situation d'examen.
- en repérant les fournisseurs potentiels et en participant à l'émergence d'un « réseau ressource ».
- en maîtrisant la législation et les différents textes qui régissent l'organisation et la passation des examens pour les personnes en situation de handicap, et en particulier les personnes atteintes de surdités .

Le programme

1ère Journée - Jeudi 23 juin

9h30 - 10h00 Café de bienvenue

10h00 - 13h00 Module 3 Les examens

Intervenants : Marie-Pierre Thoubans - Droit au Savoir et un professionnel du réseau

Le cadre législatif au collège lycée, dans les études supérieures, la formation continue, l'enseignement spécialisé hors Education Nationale

Les possibilités de dérogations pour les épreuves orales de langues

La possibilité de présenter l'option LSF

Les démarches à effectuer (MDPH, ...)

Les personnes habilitées à intervenir

Le positionnement des accompagnateurs pendant les épreuves

13h00 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 17h30 Module 4 Les Nouvelles Technologies

Intervenants : Françoise de la Charlerie : responsable accessibilité chez Keolis -

Patricia Guilbault : gérante DBAO

Présentation et formation à l'utilisation de matériels et d'applications

Etat des recherches en cours et pistes de développement

2ème Journée - Vendredi 24 juin

09h00 - 12h00 Module 2 Techniques de prise en notes

Intervenant : Cécile Marin - Paris III

Présenter la prise en notes

12h00 - 13h00 Déjeuner

13h00 - 16h00 Module 2 Techniques de prise en notes

Structurer et rédiger sa prise en notes

16h00 - 17h00 Bilan de la formation